

**Arrêté de Monsieur le Maire
Etablissant le tableau annuel d'avancement de
grade**

Téléphone : 04 95 25 70 48

Le Maire de la commune de Santa Maria Siché :

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Compte tenu de l'arrêté en date du 29/03/2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

Compte tenu de la délibération en date du 13/04/2024 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le tableau annuel de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

ORDRE	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	SAEZ BEATRIZ	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2024

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe

ORDRE	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	BERGERON MARIELLE	Adjoint technique	01/09/2024

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

ORDRE	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	OTTAVY MARIE JOSEE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2024
	De AREIA MARQUES GERALDO	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de Gestion de la Corse du Sud qui en Assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
Publié ou affiché en collectivité.

Fait à Santa Maria Siché, le 19/04/2024

Le Maire, Guillaume GUGLIELMI



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification